

L'hébergement dans le logement d'un tiers

► L'accès au logement

Les trajectoires résidentielles

La question sociale et ses enjeux urbains

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Bilan de la consultation de recherche

L'HÉBERGEMENT DANS LE LOGEMENT D'UN TIERS

la question sociale
et ses enjeux urbains

*Qui doutera que l'hospitalité est grosse
de mondes nouveaux ...*

René Schérer, *Zeus hospitalier*

**Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports
et du Logement**

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

PUCA - Plan Urbanisme Construction Architecture

Grande Arche de la Défense, paroi sud - 92055 La Défense cedex

Responsables du programme

François Ménard

francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 81 24 79

Phuong Mai Huynh

mai.huynh@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 81 18 20

Secrétariat

Malika Zeid

Tél. 01 40 81 63 88

malika.zeid@developpement-durable.gouv.fr

Les textes de la consultation et du bilan sont disponibles sur le site du Puca :
www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

Rappel du calendrier

Lancement de la consultation	août 2009
Date limite de dépôt des propositions	9 octobre 2009
Date du Jury scientifique de sélection	8 février 2010

L'hébergement dans le logement d'un tiers

la question sociale et ses enjeux urbains

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS Phuong Mai Huynh, François Ménard	4
PRESENTATION DE LA CONSULTATION	
Contextes et motifs de la consultation	5
Objet de la consultation	5
BILAN DES REPONSES ET SELECTION DES PROPOSITIONS	13
• Le tableau récapitulatif des projets reçus à la consultation	14
• Les 6 projets lauréats	16
• Présentation des 6 recherches sélectionnées	17
• Les perspectives de travail et de valorisation	24
ANNEXES	25
• Les membres du jury et les experts consultés	
• Les coordonnées des responsables scientifiques des équipes	

Avant-propos

Le PUCA, organe incitatif de recherche placé auprès de la direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) a pour vocation de concevoir, de financer et d'animer des programmes de recherche et d'expérimentation sur des thèmes émergents, décisifs pour l'action publique ou porteurs d'innovation dans le domaine de l'habitat, de l'architecture, de la construction et l'urbanisme.

A dominante tantôt évaluative tantôt exploratoire, les recherches qu'il promeut ont pour finalité d'apporter un éclairage substantiel aux acteurs qui font la ville aujourd'hui. Pour autant, il ne s'agit pas d'emboîter le pas à l'action publique et n'explorer que les questions soulevées par sa mise en œuvre. Il s'agit parfois même du contraire : examiner ce que celle-ci laisse dans l'ombre car ne s'inscrivant pas dans des catégories par lesquelles elle appréhende son objet. De même, s'il est question, dans ces programmes, d'enjeux sociaux ou sociétaux, l'objectif n'est pas d'identifier un « produit » ou une demande susceptibles de constituer un nouveau marché mais, précisément, de relever ce qui, à l'écart de la régulation marchande mérite que l'on s'y arrête : soit parce qu'il s'agit d'un problème qui ne trouve pas de résolution dans ce cadre, soit à l'inverse parce qu'il s'agit d'une solution inédite à des problèmes générés par les défauts de la régulation publique ou marchande de l'urbain.

L'hébergement chez un tiers - dans son logement - fait partie de ce type de problématique.

A la fois problème et solution (cf. texte ci-après) dans un contexte persistant de crise du logement abordable, relevant tout à la

fois du domaine privé (l'hospitalité) et de l'intervention publique (dans le cadre du DALO, notamment), l'hébergement chez un tiers est un révélateur emblématique puissant des nouvelles tensions qui traversent le secteur de l'habitat, en France et en Europe.

Formule « pléonasme » - l'hébergement, par définition a toujours lieu chez un tiers -, sujet « spécialisé » à côté du mal logement ou des inégalités sociales et générationnelles, l'hébergement dans le logement d'un tiers est de ces questions révélatrices transformations qui affectent notre société et intéresse de ce fait, les acteurs chargés de penser l'avenir des villes et de leurs habitants.

En allant plus loin, on pourrait presque dire que l'hébergement chez un tiers contient toutes les questions qui traversent aujourd'hui la question du logement : l'accès au logement et sa destination, le droit au logement et ses modalités, les normes d'occupation et d'usage, etc.

Quand bien même serait-ce présumer des possibilités heuristiques de la question, il était normal, vue sous ce jour, que le PUCA s'y intéressa et y consacra un appel d'offres de recherche spécifique.

C'est ce à quoi nous nous sommes employés et que nous vous présentons ici dans l'attente de vous en présenter ultérieurement les résultats.

Phuong Mai Huynh - François Ménard

Présentation de la consultation

Contexte et motifs de la consultation

L'hébergement chez un tiers, dans le logement d'un parent ou d'un ami fait partie des réalités de l'habitat. Le fait n'est pas nouveau. S'il constitue le plus souvent une solution transitoire, il tend à se transformer pour certains en une situation durable, voire comme un recours ultime surtout dans un contexte de crise. Minorée ou ignorée dans certaines opérations de rénovation urbaine, reconnue et prise en compte dans d'autres, cette pratique est signalée comme croissante par les observateurs de première ligne (bailleurs sociaux, professionnels du social, associations...). Elle constituerait la variable d'ajustement invisible de la crise de l'offre publique et privée de logements abordables, une alternative individuelle face aux limites ou aux contraintes des dispositifs de lutte contre l'exclusion. En apprécier l'importance numérique¹, en étudier les différentes modalités, en examiner les alternatives ou l'accompagnement constitue donc un enjeu important.

Mais la question de l'hébergement dans le logement ne se limite pas à cela. On peut en distinguer d'autres motifs ou d'autres causes. Outre ceux liés à l'impossibilité durable pour des raisons économiques ou juridiques d'accéder à un logement, on peut noter ceux liés aux transformations des cycles de la vie sociale, avec le développement des fragmentations et recompositions familiales, ceux liés à l'augmentation de la longévité et à l'accueil à son domicile d'un parent âgé² et ceux, enfin, liés à l'allongement de la durée des études, au recul de l'âge d'accès à un emploi pérenne ou, de manière plus générale, à la difficulté pour nombre de jeunes d'accéder

à un logement indépendant alors qu'ils acquièrent une vie sociale autonome.

L'hébergement devient une fonction à part entière du logement, fonction qui s'universalise, fonction correspondant à des besoins différents, pour des durées différentes, mais fonction dont les possibilités d'exercice sont inégalement réparties.

Il s'agit donc bien là d'un chantier de recherche à part entière, mêlant questions sociales, questions de société, et intéressant in fine non seulement les acteurs intervenant dans l'accompagnement social des transformations urbaines, ceux qui participent à la politique du logement mais également ceux qui interviennent dans la conception des logements et de l'habitat.

Objet spécifique mais enjeux multiples, il justifie à ce titre le lancement d'une consultation pouvant voir opérer simultanément plusieurs équipes de recherche avec des approches variées.

Objet de la consultation

Identifier et caractériser le phénomène, rendre compte de son ampleur et de sa géographie

Prendre la mesure de l'hébergement chez un tiers, proche, parent ou ami n'est pas chose aisée et présente une double difficulté. La première relève de la méthode de l'enquête elle-même qui repose sur les déclarations des personnes interrogées : il est fort probable que les locataires n'ayant pas le droit d'héberger des tiers ne les déclarent pas quand ils sont

¹ Selon l'Enquête Logement de 2002, il y aurait en France 973.000 personnes hébergées chez un tiers, dont 376.000 « faute de mieux » (sources INSEE).

² Nous reviendrons plus loin sur cette question.

interrogés. La deuxième difficulté tient à la définition même de l'hébergement. Alors qu'il va de soi qu'un jeune enfant n'est pas « hébergé » par ses parents, il est possible de considérer qu'un jeune adulte de 21/22 ans, ayant une autonomie financière provenant d'une activité professionnelle, n'ayant jamais quitté le domicile parental et ayant le projet de se loger indépendamment est « hébergé ».

Ainsi, les exploitations de l'Enquête Nationale Logement de 1996, puis de 2002 permettent de fournir plusieurs chiffres, selon le type de situation que l'on intègre ou que l'on exclut de l'hébergement. Les principales références en la matière sont tirées des travaux d'Anne LaFerrère qui distingue de l'ensemble des « hébergés » les « vrais hébergés » et parmi ceux-ci les « hébergés contraints »³. Ces catégories sont construites par défaut : sont considérées comme hébergés, les occupants d'un logement autre que les occupants en titre et les co-résidents.

Ce type de caractérisation fait l'objet d'un débat. Ainsi, Alexandre Djirikian et Valérie Laflamme proposent-ils, à partir des mêmes données, un autre type de caractérisation aboutissant à une fourchette plus large⁴.

De son côté, la Fondation Abbé Pierre, qui consacrait le premier chapitre de son rapport annuel de 2005 à la question de l'hébergement estime qu'il est difficile « d'éliminer arbitrairement [de la catégorie des hébergés contraints] tous les enfants accueillis par leurs parents⁵ ». La frontière entre des situations produites par l'allongement de la durée des études et donnant droit à une prolongation des allocations familiales et celles, plus sociales, liées à l'impossibilité d'accéder à un logement est ténue.

L'objet principal de cette consultation n'est toutefois pas de rouvrir le débat – certes inachevé mais assez bien circonscrit – sur la catégorisation de l'hébergement dans les grandes enquêtes statistiques. Il n'en demeure

pas moins que la question de la mesure n'est pas close.

On ne dispose pas d'exploitation d'enquêtes récente (on pense à l'Enquête logement 2006) pour évaluer l'ampleur et l'évolution du phénomène dans un contexte de renchérissement des coûts et de crise du logement.

Par ailleurs, hormis quelques travaux réalisés en Ile-de-France⁶, il manque encore des études fondées sur une géographie locale de l'hébergement, à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Où se trouvent les hébergés, dans quels segments du parc, dans quelles parties de la de l'agglomération ? Ce repérage dessine-t-il une autre géographie sociale de la ville ou en accuse-t-il simplement les traits ? La pression porte-t-elle plus sur le parc social ou le parc privé ? Le phénomène connaît-il des variations selon la nature socio-morphologique de l'habitat (périurbain pavillonnaire, centre ancien, etc.) ? De même, on pourra aussi s'interroger sur la part de la pression foncière. La pratique de l'hébergement est-elle la même dans des zones à prix du foncier très élevé comme les grandes métropoles et dans d'autres où le prix du foncier est plus bas comme certaines villes de taille moyenne ?

Des analyses plus ciblées peuvent être engagées, sur les demandeurs de logement, par exemple. Il s'agit à la fois d'un moyen de repérage et d'un déplacement de l'interrogation vers les politiques locales du logement : quel traitement est-il fait des personnes ou ménages hébergés ? La mise en œuvre du DALO a changé la donne, mais leur situation est-elle considérée comme un facteur de vulnérabilité et un critère d'urgence⁷ ou au contraire, mise en balance avec d'autres cas, considérée comme le signe d'une solution temporaire ne justifiant pas d'intervention prioritaire ? Au-delà de ce qu'en dit le Droit, est-elle, dans les faits, considérée comme justifiant l'ouverture d'un droit au (re)logement ou bien est-elle au contraire

3 Cf. BESSIÈRE, Sabine et LAFFERRÈRE, Anne (2002), Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997, document de travail de la DSDS, F0204 ; LAFFERRÈRE, Anne (2003), « L'hébergement d'après les enquêtes logement » in MIPES, Rencontre Études et recherches du 16 mai 2003, <http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr/mipes/documents/hebergement.pdf>

4 DJIRIKIAN, Alexandre et LAFLAMME Valérie sous la dir. De MARPSAT, Maryse (2006), Les formes marginales de logement, Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire, INED Document de travail n°135.

5 Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés (2005), L'état du mal logement en France – Rapport annuel 2005, FAP, page 17.

6 Notamment celles rapportées par la MIPES, Rencontres « Études et recherches » : les situations de ruptures de logement, mai 2004.

7 . Les personnes hébergées chez des membres de la famille ou chez un tiers « et ne pouvant quitter le domicile de leur hôte faute de moyens » constituent l'un des publics cibles du DALO.

perçue comme une forme d'instabilité « fléchant » défavorablement le demandeur dans les dispositifs d'accompagnement liés au logement⁸ ? Quelle est la part des systèmes d'acteurs locaux et celles qui, sans relever directement de la réglementation, traduisent des tendances plus générales ?

La question des réfugiés et des demandeurs d'asile fait également partie du champ. La solidarité des proches ou celle des réseaux de connaissance est une ressource indispensable en matière de logement. Or, pour les demandeurs d'asile, une étude réalisée en 2005 montrait que le taux de reconnaissance était plus élevé pour ceux logés en Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (71%) que pour les autres principalement hébergés chez des tiers ou à l'hôtel (28%), indépendamment de la nationalité⁹. Les réfugiés seraient quant à eux près de la moitié (45%) à être hébergés chez un tiers¹⁰.

Ces observations à relier au fait qu'un hébergement institutionnel permet souvent de bénéficier d'un accompagnement social conduisent à s'interroger plus largement sur les conditions générales de l'hébergement des étrangers sans statut. Dissuadé par les conditions exigeantes imposées par les lois sur l'accueil des étrangers dans la Communauté européenne mais indispensable donc, à la gestion des flux de migrants, l'hébergement mérite d'être mieux analysé sous cet angle. Dans quelle mesure (et à quelles conditions) constitue-t-il une ressource invisible et précaire de l'insertion des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans la société française ? Dans quelle mesure les conditions qui lui sont faites constituent-elles un facteur aggravant ? Cela demande d'analyser et de caractériser des situations et des trajectoires qui doivent néanmoins demeurer dans un cadre analytique circonscrit à la question de l'habitat et du logement.

Enfin, on pourra examiner la question de l'hébergement des ménages avec enfants d'âge scolaire. S'ils représentent une part mineure des hébergés, que sait-on de leur situation, de

son impact sur la scolarité des enfants, sur leur socialisation ? Leur trajectoire correspond-elle à des problématiques sociales particulières ?

D'autres pistes sont possibles, les exemples donnés ne sont pas limitatifs.

D'une manière générale, il s'agit de donner à voir et de caractériser un phénomène aujourd'hui connu soit par la statistique publique mais avec un degré de détail sociologique ou géographique insuffisant soit par des témoignages ou des études liées à des dispositifs ne pouvant prétendre avoir une portée générale.

Analyser la pratique de l'hébergement

La relation entre l'hébergeant et l'hébergé peut être analysée sous l'angle des normes et des usages - « l'hébergement, c'est le logement sous le contrôle de l'hébergeant¹¹ » - ou bien sous l'angle des relations (solidarité, hospitalité, obligation, dépendance...) celles-ci pouvant, à leur tour, être envisagées dans leurs aspects matériels ou symboliques.

Cet aspect de l'hébergement peut être considéré comme relevant de la vie privée et devoir échapper au regard public, fût-il celui de la recherche. D'ailleurs, les clauses d'un contrat d'habitation ne peuvent interdire à un locataire d'héberger ses proches, y compris dans le logement social¹².

Pourtant, en restreignant l'hébergement aux « proches » et en interdisant la sous-location d'un logement social, la loi tend à en circonscrire l'exercice. Or, il existe un grand nombre de situations qui, sans déroger à ce principe, en brouillent les contours (partage contractuel des frais, échange de services, accueil d'étudiants...), témoignant de pratiques répondant à des besoins sociaux manifestes.

D'où l'intérêt, parallèlement aux premier axe d'investigation, d'analyser les situations et les relations d'hébergement chez des tiers, leurs

8 Certains témoignages rapportés par les associations de solidarité avant la mise en place du DALO montraient déjà cette ambiguïté. Cf. Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés (2005), L'état du mal logement en France – Rapport annuel 2005, FAP, page 14.

9 PARLY Jeanne-Marie (2005), « Nouvelles dispositions sur l'asile : incidences et conséquences », in ProAsile, la revue de France Terre d'Asile : « Asile : sortir de l'arbitraire et de l'injustice », pp. 3-6

10 France Terre d'Asile (2003), Bilan de l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés en 2002, France Terre d'Asile, mars, 64 p.

11 Article « Héberger » in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude (sous la dir. de) (2002), Dictionnaire de l'habitat et du logement, Armand Colin.

12 En vertu, notamment, de l'article 8.1 de la Convention européenne des droits de l'homme.

implications et leurs significations à la fois pour l'hébergeant et l'hébergé.

Plusieurs types de question peuvent être traités.

Les régimes de relation

Il est des cultures et des traditions où l'hébergement d'un tiers, d'un parent mais plus encore d'un étranger, est inconditionnel en vertu du caractère inconditionnel, - sacré parfois - du devoir d'hospitalité. Mais du geste d'accueil qui grandit celui qui le fait, au quotidien de la cohabitation qui réduit l'espace de l'accueillant sans laisser place entière à l'hébergé, il y a un monde de relations, de transactions, d'accommodements plus ou moins réciproques¹³.

Si les hébergements varient selon qu'ils sont durables, occasionnels ou temporaires, ils ont en commun l'ouverture de la sphère domestique¹⁴. La vie en cohabitation demeure profondément exigeante. Le suivi des tensions co-habitanes montre que vivre avec un tiers sous un même toit, fait appel à des codes du bien habiter : entre le côté à côté indifférent et l'intégration fusionnelle, la vie en commun s'établit selon un modèle spécifié par des attentes, appuis conventionnels et des éléments d'organisation formelle, sur « la responsabilité à se devoir des choses »¹⁵.

La question qui nous intéresse ici est moins l'exploration psychosociologique de relations au demeurant bien documentée que celle des situations qui témoignent d'arrangements sociaux ou socio-économiques dont l'habitat serait à la fois le support, l'instrument et l'enjeu, décrivant des rapports sociaux plus vastes de tension ou de solidarité.

Pour commencer, on pourra examiner les formes de mutualisation des moyens des hébergeants et des hébergés : partage du loyer, colocation de fait, sous-location, indemnisation, participation à certaines dépenses liées au logement. Les frontières

sont floues. Les contributions peuvent aussi être d'une autre nature et s'inscrire dans un échange pratique plus que dans une mutualisation des ressources financières : réalisation de menus travaux, de tâches domestiques... Parfois, l'hébergé supportera l'essentiel des dépenses liées au logement, le titulaire du bail n'en ayant pas les moyens mais disposant d'un statut légal d'occupant auquel l'autre ne peut accéder faute de garanties financières ou d'autorisation légale.

Ainsi, à condition de s'écarter d'une conception idéale et restrictive de l'hébergement dans laquelle les parties ne seraient liées ni par la parenté, ni par le travail, ni par l'argent, on peut étudier les régimes de relation qui sont au cœur de la question sociale de l'hébergement et dans lesquels l'ensemble de ces aspects se trouvent mêlés.

Car ces types d'échange s'inscrivent dans des relations qui leur préexistent, les conditionnent parfois et leur donnent sens. Il pourra s'agir de relations familiales.

Certains rappellent qu'il est moins onéreux pour une famille d'héberger que de donner l'équivalent monétaire¹⁶, signifiant bien que si obligation il y a, ce n'est pas tant celle d'hospitalité que de secours. Il pourra s'agir de relation de travail, voire d'employeurs à employés. Depuis qu'au XIX^e siècle, la machine est sortie de l'habitat pour intégrer la fabrique sise dans les faubourgs, la nécessité de loger sous le même toit, patrons, ouvriers et apprentis ne s'impose plus. Le lien entre emploi et hébergement réapparaîtrait plutôt aujourd'hui sous le double effet d'une immigration de travail aux lisières du droit et d'une métropolisation du marché de l'emploi découplée du marché du logement. Cela n'exclut pas que les rapports de travail se doublent de rapport d'origine ou de parenté (neveux, oncles ou cousins, « pays » ou ressortissants d'un même groupe ethno-linguistique) Les logeurs ne sont pas toujours les employeurs mais des intermédiaires, eux-

13 Sur cet aspect de la question, cf. les travaux d'Anne Gotman, notamment GOTMAN Anne (2001), *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, PUF

14 AUTHIER Jean-Yves, GRAFMEYER Yves, LÉVY Jean-Pierre, LÉVY-VROELANT Claire (2005), *La construction sociale des rapports résidentiels : expériences, configurations et contextes*, PUCA.

15 BREVIGLIERI Marc (dir.), CONEIN Bernard (dir.), GARCIA-SANCHEZ Pedro, PATTARONI Luca, STAVO-DEBAUGE Joan (2003), *Tenir ensemble et vivre avec : Explorations sociologiques de l'inclination à cohabiter*, PUCA.

16 LAFERRERE Anne (2003), *L'hébergement d'après les enquêtes « Logement »*, doc ; photocopié pour la MIPES.

mêmes pris dans un processus de travail similaire. La tension ici ne serait pas entre obligation familiale et choix économique, mais « entre spéculation et entraide, entre solidarité et exploitation¹⁷ ». Qu'en est-il exactement ? On pourra ainsi caractériser et étudier les divers modèles économiques de l'hébergement. Quels sont les secteurs concernés et comment se déroulent les « carrières » résidentielles qui se constituent dans ce type de contexte ?

Des travaux fins d'inspiration sociologique ou anthropologique sont bienvenus pour rendre compte du développement de ces phénomènes et de leur intrication dans une économie domestique de l'hébergement.

Mais les relations entre hébergeant et hébergés ne sont pas que bilatérales : elles impliquent bien souvent des tiers : voisins, gardiens, travailleurs sociaux pouvant être prescripteurs, arrangeurs, contempteurs ou observateurs bienveillants. Il y a une coproduction de l'hébergement qui mobilise des référentiels moraux et éthiques souvent complexes, parfois contradictoires. Ainsi, le fait d'être hébergé, nous l'avons dit, peut rendre prioritaire dans l'accès à un logement ; il peut simultanément marquer l'hébergé du sceau de l'incapacité à se loger de façon autonome et être vu comme un facteur de risque pour le logeur éventuel. Comment se nouent ces contradictions, comment s'opèrent ces arbitrages aujourd'hui dans le contexte de la mise en œuvre du DALO ? Les opérations de rénovation urbaine peuvent constituer de bon terrain d'analyse.

Au-delà de ces questions, on pourra s'interroger plus largement sur les nouveaux enjeux dont l'hébergement constitue le révélateur.

De nouveaux enjeux civils, urbains et sociaux ?

Car le fait d'être hébergé ouvre incidemment des droits et requièrent parfois de l'hébergeant qu'il satisfasse à un certain nombre d'exigences réglementaires, notamment quand l'hébergé est de nationalité étrangère (hors Union européenne) et plus encore si l'hébergeant est

dans la même situation. Il n'est pas lieu ici d'explorer cette dimension de la question mais plutôt de la replacer dans une problématique du logement dans laquelle le droit de l'hébergement dépasse le simple droit à être hébergé ou à héberger pour devenir générateur de droits.

En effet, en offrant à la fois un toit et une domiciliation (dans le cadre d'un logement individuel de droit commun), en fondant cette disposition sur une relation qui, quelle qu'en soit la nature, excède le cadre strictement contractuel du bail ou de la nuitée, l'hébergeant offre bien plus que l'hospitalité : il ouvre de fait à son hôte des droits qui sont à la fois ceux de la citoyenneté sociale (l'obtention de certaines prestations sociales ou minima sociaux sont conditionnés à la domiciliation) et ceux de la citoyenneté urbaine le droit à la ville et aux opportunités qu'elle représente¹⁸ par la possibilité matérielle d'y accéder mais également par possibilité juridique (ou pratico-juridique) de s'y inscrire (médiathèques, et surtout école.). Dès lors on comprend mieux l'enjeu que constitue l'hébergement tant sur le plan social que sur celui de la « citoyenneté urbaine ».

On pourra pousser l'analyse plus loin. Si « L'hospitalité excède le droit qu'elle fonde¹⁹ » c'est au sens où elle constitue tout à la fois un principe et une valeur supérieure au nom desquels les règles instituées ou les règles non dites qui en découlent qui recèlent une part de contingence pourront être dépassées. Mais dans l'objet proposé ici à l'exploration, l'hospitalité excède également le droit qu'elle fonde parce que ses conséquences vont au-delà du partage privé d'un foyer (« Hestia ») pour aller vers le partage d'un territoire pourvoyeur de droits et de services. L'idée que l'inscription territoriale - avant tout dans l'espace de la cité - soit fondatrice d'un droit partagé n'est pas nouvelle : la démocratie ne s'enracine-t-elle pas dans l'idée de foyer commun (« Hestia koiné »)²⁰, foyer au sens de figuration de la centralité et « dénominateur commun de toutes les maisons qui constituent la polis » ? Ce qui est nouveau ici est que la demeure privée change de statut : elle figurerait

17 LEVY-VROELANT Claire (1998), *Habiter chez autrui : fonctions et usages de l'hébergement dans les villes (18ème et 20ème siècle)*, actes de séminaire.

18 DONZELOT Jacques (2009), *Vers une citoyenneté urbaine ? La ville et l'égalité des chances*, Éditions Rue d'Ulm

19 SCHERER René (1993), *Zeus hospitalier*, Ed. la table ronde

20 VERNANT Jean-Pierre, « Espace et organisation politique en Grèce ancienne », in VERNANT Jean-Pierre et VIDAL-NAQUET Pierre (1991), *La Grèce ancienne -2. L'espace et le temps*, Éditions du Seuil.

une appartenance, elle en devient le lieu de négociation et l'instrument de production de ces droits renouvelés. On comprend mieux dès lors le poids qui pèse sur les épaules de l'hébergeant, disputant à l'État et à la ville, la liberté d'accorder ces droits, ou du moins d'en donner accès. Se dessine ainsi une citoyenneté urbaine d'un type nouveau, dessinée par un régime de droits qui implique l'hébergeant autant que l'hébergé, autant la collectivité qui les accueille qu'à différentes échelles l'espace urbain auquel ils ont accès, régime dont on pourra ainsi penser qu'il est propre à la condition métropolitaine.

A contrario, on pourra voir dans la tentation de faire de l'hébergement chez un proche un succédané du droit au logement, une forme de dévolution de la réduction des vulnérabilités sociales si ce n'est au sujet lui-même, du moins aux familles, aux parentèles, aux proches, bref à la société civile dans sa forme domestique quand bien même elle serait « éclatée ». On peut analyser cette tendance comme le signe d'un déclin des institutions qui renvoient au travail des acteurs eux-mêmes²¹ le soin de produire une solidarité acquise au sortir de la révolution industrielle par la société salariale.

On pourra l'analyser aussi comme une forme paradoxale de sécurisation sociale dans un contexte de crise de l'emploi et de crise du logement : paradoxale parce qu'elle constitue une forme de précarité autant qu'une forme de protection, paradoxale également parce qu'elle signe un « défaut d'autonomie » mais peut participer à l'étayage²² de l'individu et constituer le « support » certes précaire d'une autonomie qu'on l'enjoint d'assumer mais un support²³ malgré tout.

C'est l'ensemble de ces tensions et paradoxes que nous invitons à étudier, dans leurs dimensions concrètes et quotidiennes, comme arrière-plan des pratiques sociales et institutionnelles, comme épreuves, comme impasses ou comme solutions.

Les temps et les lieux de l'hébergement

Replacé dans un cycle de vie, l'hébergement est susceptible de décrire des géographies à différentes échelles qui témoignent de l'évolution de la socialisation à l'âge de la métropolisation et de la mondialisation.

Cette considération d'ordre général invite à plusieurs explorations.

La première concerne les parcours : quelle est la place de l'hébergement dans les parcours d'études et de professionnalisation dès lors que ceux-ci entraînent des déplacements d'une ville à une autre, d'une métropole à une autre ou au sein de métropoles dont l'étendue peut accroître considérablement la distance entre le lieu de résidence et celui de son activité, stage, emploi ou formation ? En quoi constitue-t-il une étape obligée ou, à contrario, une opportunité d'évolution ?

La seconde question porte sur la relation entre espace familial et espace des individus. Si l'on note une autonomisation des individus dans la sphère domestique²⁴, on assiste également, dans les familles recomposées notamment, à la circulation des enfants entre les domiciles de leurs parents respectifs ou, fait nouveau, à la circulation des parents dans des logements. L'expérience du « temps fragmenté » dans les familles recomposées favorise d'autant plus la création de lieux fixes afin de reconstituer la famille.

Chez les plus aisés, la résidence secondaire ou la maison de famille apparaissent ainsi comme le centre de la vie familiale, permettant de resserrer les liens familiaux²⁵.

Vu sous ce jour, l'hébergement apparaît alors comme une composante de la vie familiale exigeant un espace suffisamment important pour être partagé, générateur d'espaces résidentiels, mais surtout, excédant les besoins supposés des occupants en titre. La circulation des enfants dans les familles séparées ou

21 DUBET François (2009), *Le travail des sociétés*, Ed ; du Seuil.

22 Sur la composante urbaine de « l'étayage », cf. ALLEN Barbara (2008), *La mixité à l'épreuve du renouvellement urbain*, doc. pol. PUCA

23 Sur l'injonction à l'autonomie et le défaut de supports, cf. CASTEL Robert (2003), *L'insécurité sociale – Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Ed. du Seuil « La république des Idées ».

24 On pense ici à DE SINGLY François (2000), *Libres ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, Nathan ; et à ASCHER François (2005), *Le mangeur hypermoderne - Une figure de l'individu éclectique*, Éditions Odile Jacob.

25 BONVALET Catherine et CLÉMENT Céline (2005), « Les espaces de vie des familles recomposées », rapport pour le PUCA ; et BONVALET Catherine et CLÉMENT Céline (2005), « Familles recomposées et ancrage résidentiel », in *Espaces et sociétés*, n°120-121.

recomposées interdit, notamment s'ils sont déjà âgés, d'en faire des membres permanents du ménage et interdit d'en faire de simples hébergés.

On savait déjà que la fragmentation de la vie familiale avait généré une demande de logement supérieure à ce que la simple évolution démographique laissait supposer. La labilité et la mobilité des individus au sein des familles laissent entrevoir une demande de logements plus grands, contradictoire avec le constat maintes fois réitéré de la baisse du nombre de grands ménages et de ménages complexes²⁶.

Ce phénomène mérite d'être étudié plus précisément : comment cet aspect de la vie familiale – l'anticipation ou la prise en compte de l'hébergement – intervient dans les choix résidentiels, dans leur localisation ? Si l'intervention sociale dans les grands ensembles permet de révéler certains types d'hébergement, on connaît moins ce qu'il en est dans le logement privé, notamment dans l'habitat individuel périurbain. Cette question croise celle du confort spatial des ménages qui constitue l'un des éléments forts de la périurbanisation.

Troisième grand type d'exploration du temps et des lieux de l'hébergement est celui de l'entrée et de la sortie de l'hébergement. Une enquête conduite auprès personnes en rupture de logement dans les services sociaux de Seine-Saint-Denis au début des années 2000 relevait que 57 % d'entre elles se déclaraient hébergées par un proche au moment de la rupture.

La sortie de l'hébergement peut donc être problématique. A cette exploration sociale des parcours d'hébergés, on ajoutera des observations à spectre plus large : le retour dans le domicile de ses parents d'enfants ayant fait l'expérience de l'autonomie le temps d'études ou d'un premier emploi ; comment la surface, la localisation et les dispositions architecturales du logement se prêtent à ce réaménagement, en quoi en constituent-ils un élément déterminant de sécurité, de tension ou de vulnérabilisation ? On pourra poser la même question pour les parents âgés qui

intègrent le domicile d'un de leur enfant. Ces dernières questions renvoient à celle, plus large de la solidarité intergénérationnelle.

La « solidarité » intergénérationnelle

La question de la solidarité intergénérationnelle en effet mérite une attention particulière.

Il a été évoqué en introduction l'hébergement à son domicile d'un parent âgé « dépendant » ou autonome mais rendu vulnérable par l'avancée en âge. Il a été également évoqué l'hébergement par des parents ou grands-parents d'enfants ayant quitté le domicile parental et conduits à devoir être logés chez eux sous un statut différent de celui qu'ils avaient du temps de leur enfance ou de leur adolescence.

Si dans les deux cas, la solidarité relève d'une composition entre la pure hospitalité, l'obligation familiale et la mutualisation des ressources, il semble que la seconde figure corresponde mieux que la première à la sociologie des rapports générationnels actuels.

Le développement de la famille nucléaire corrélatif à l'urbanisation et la résolution, en France, de la crise du logement à partir des années 50 ont conduit à la décohabitation intergénérationnelle : le couple d'enfants adultes ne partageant plus le même toit que les parents ou beaux-parents. Il n'est pas sûr que l'on revienne à la cohabitation de plusieurs familles sous l'effet du vieillissement.

D'une part, ce sont les populations âgées qui, aujourd'hui, disposent globalement des ressources patrimoniales les plus élevées et qui sont donc les plus en capacité d'être les hébergeants. D'autre part, si la solidarité intergénérationnelle est appelée à jouer, c'est davantage, semble-t-il autour du financement d'une aide à domicile qu'au niveau de l'accueil dans son propre logement. L'hypothèse est sans doute hasardeuse et demanderait à être étayée davantage.

Mais c'est en tout cas autour de ce « renversement générationnel » si ce n'est de la solidarité, du moins de ses espaces, qu'il nous semble que l'hébergement doit être examiné.

26 INSEE Première n° 1153, juillet 2007.

En disant cela nous entendons faire en sorte que soit apporté un regard complémentaire à d'autres recherches ayant trait au logement des personnes âgées : celles réalisées dans le cadre du PUCA sur le thème du vieillissement et de l'habitat (et qui n'abordent qu'indirectement la question de l'hébergement), et celles menées par la CNAF qui certes portent sur l'accueil d'un jeune par une personne âgée, mais sous l'angle du rapport offre/demande et des conditions favorisant le développement de cette offre.

L'interrogation porte ici davantage sur la solidarité intergénérationnelle.

Sans réduire celle-ci au champ des relations familiales, c'est principalement sous l'angle d'une sociologie des générations que l'hébergement « jeunes/vieux » est examinée, avec, par hypothèse mais sans exclusive, une invitation à étudier davantage celle de l'hébergement des jeunes par le réseau familial que celle, plus incertaine, des parents âgés par leurs enfants.

L'ensemble des pistes d'exploration et d'analyse qui sont tracées ici sont à prendre comme des invitations à la recherche. Elles ne l'enferment pas. Les chercheurs sont ainsi libres de proposer des projets qui s'en démarqueraient, à condition toutefois de rester dans l'épure et justifier leur proposition à partir de l'exposé des motifs de cet appel d'offres*.

* L'élaboration de ce texte a bénéficié de remarques et recommandations initiales de Michel Castellan, Maxime Chodorge, Marie Ducheny, Maryse Marpsat et Christophe Robert. Nous les en remercions grandement. Le document final est toutefois de l'entière responsabilité du PUCA. Les personnes citées ne sauraient être tenues pour responsables de ses éventuelles inexactitudes ou faiblesses.

Bilan des réponses et sélection des propositions

La consultation lancée durant l'été a été clôturée le 9 octobre 2009. Elle a fait l'objet d'une publication sur le site web du PUCA, sur le BOAMP ainsi que sur le site d'EUKN (European Urban Knowledge Network).

Un premier aperçu des projets reçus fait apparaître les points suivants.

Nombre de projets reçus : 14 projets reçus, 13 propositions + une déclaration d'intention considérée comme recevable.

Structures : 7 bureaux d'études seuls, 2 en association avec des laboratoires universitaires, 5 équipes universitaires ou assimilées.

Durées : de 12 à 24 mois

Caractéristiques : on note un projet plutôt «théorique», deux projets qui envisagent des exploitations de l'ENL 2006, deux incluant des comparaisons européennes, quatre ayant une entrée «générationnelle», deux ayant une entrée territoriale, deux abordant la question sous l'angle du mal logement et de l'exclusion, un spécifiquement «logement social», deux s'inscrivant dans une démarche de recherche-action.

Une double expertise des projets, y compris la déclaration d'intention, a été réalisée.

Les experts sont issus principalement du monde de la recherche avec quelques représentants des départements « études » d'organismes ayant la question de l'habitat et du logement dans leur champ de compétences sans pour autant s'inscrire d'emblée dans un partenariat inter-institutionnel.

Présidé par Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du PUCA, le jury réuni en janvier 2010 a statué sur la base de ces expertises, de leur confrontation et de leur discussion.

Il est à noter que même si certaines propositions ont davantage retenu l'attention du jury, la

totalité des projets a été considérée comme de bonne qualité, témoignant d'une bonne connaissance du sujet et d'une compréhension fine des enjeux de la consultation.

Il est également à noter qu'après discussion, les exploitations proposées de l'Enquête Nationale Logement de 2006, présentes dans deux projets, n'ont pas été retenues non en raison de défauts majeurs des propositions mais en raison de la relative pauvreté du millésime de cette enquête dans le domaine de l'hébergement, faiblesse que n'avait pas la version antérieure (déjà largement exploitée) et que devrait réparer la version future (laquelle pourra, le cas échéant, bénéficier des éclairages du présent programme).

Les Projets reçus à la consultation

n°	Organisme	Responsable scientifique	Membres de l'équipe	Titre
1	RIVES	Fatiha Belmessous Université de Lyon – ENTPE	Lucinda Dos Santos - Poly'Gones Véronique Gilet - ALPIL, Université de Lyon Thomas Ott, ALPIL, Université de Lyon	Hébergement chez un tiers, hébergement de dépannage. Nouveaux regards sur des situations de mal logement dans l'agglomération lyonnaise (déclaration d'intention)
2	JEUDEVI	Christophe Moreau Université de Rennes	Christophe Pecqueur - Université Rennes 2 Gilles Droniou - Université Rennes 1 et 2	L'hébergement de jeunes adultes chez un tiers : une étape dans la construction des trajectoires juvéniles, entre repli générationnel et confrontation à l'altérité
3	GERS	Anne-Marie Giffo-LevasseurGGGERS	Laurent Riot - Laboratoire CENS Anne-Véronique Blin - GERS Loïc Rousselot - GERS	Significations et pratiques de l'hébergement dans le logement social
4	FMSH	Louis Assier-Andrieu CNRS-Institut des Sciences sociales Politiques (ISP)	Anne Gotman - Université Paris Descartes CNRS Cerlis	Générosités et litigiosités. L'hébergement aux origines et aux marges du logement - Conditions et empêchements de la durabilité de l'accueil
5	L' ILOT	Claire Lévy-Vroelant Université Paris 8 Saint-Denis	Hélène Béguin Florent Hérouard Emilie Gassion Kritti Kapila	Logement chez autrui et transition biographique : pratiques et représentations parmi les jeunes et leurs hébergeants à Londres et à Paris
6	ARIISE	Manuel Periañez ARIISE	Anne-Gaëlle Langlet - Paris Catherine Langumier - Paris Dea Koert - Amsterdam Luisa Ginesta - Madrid	Réussites et échecs des situations de co-résidence à Amsterdam, Paris et Madrid : approche anthropologique
7	FORS	Didier Vanoni FORS-Recherche sociale	Anne Sauvayre - FORS Julien Leplaideur FORS	Analyse contextualisée de la situation de ménages hébergés et de ménages hébergeants dans quatre territoires de Seine-Saint-Denis
8	ISM- CORUM	Annie Maguer SM CORUM	Jacques Barou - Université Lyon 2 – CNRS Cerat Grenoble Catherine Becdelièvre - Urbaniste Lyon	Des modes d'hébergement comme styles de vie : entre modèles solidaires et inadéquation de l'offre, la stratégie des hébergés

9	ACADIE	Sigrine Genest ACADIE	Christophe Lheureux Immobilière 3F	Les hébergés hors structures, catégorie en jachère de la mise en oeuvre du droit au logement
10	MODYS	Pascale Pichon	Elodie Jouve – Katia Choppin – David Grand	L'hébergement chez un tiers dans l'expérience de la vie à la rue
11	GERU	Nicole Kerhuel GERU		Hébergeant-hébergé : les solidarités intergénérationnelles à l'épreuve du grand âge
12	CERFISE	Michel Teule CERFISE	Monica Bertrao - CERFISE Sylvie Ragueneau - CERFISE	L'hébergement en milieu rural et périurbain : refuge face au processus de métropolisation ?
13	AERA	Stéphane Gruet	Chloé Navarro, AERA - Alice Rouyer, LISST-CIEU	Recherche-action sur l'habitat intergénérationnel coopératif
14	CRESGE	Hervé Barry Institut Catholique de Lille - CRESGE	Sabine Kazmierczak -CRESGE Julien Salingue – CRESGE	Comment rebondir ? Les stratégies de vie des familles monoparentales avec enfants, hébergées par un tiers sur une longue durée

Les 6 projets lauréats

N	Organisme	Responsable scientifique	Membres de l'équipe	Titre
3	GERS	Anne-Marie Giffo-Levasseur GERS	Laurent Riot - Laboratoire CENS Anne-Véronique Blin - GERS Loïc Rousselot - GERS	Significations et pratiques de l'hébergement dans le logement social
5	L'ILOT	Claire Lévy-Vroelant Université Paris 8 Saint-Denis	Hélène Béguin Florent Hérouard Emilie Gassion Kritti Kapila	Logement chez autrui et transition biographique : pratiques et représentations parmi les jeunes et leurs hébergeants à Londres et à Paris
7	FORS	Didier Vanoni FORS Recherche Sociale	Anne Sauvayre - FORS Julien Leplaideur FORS	Analyse contextualisée de la situation de ménages hébergés et de ménages hébergeants dans quatre territoires de Seine-Saint-Denis
8	ISM- CORUM	Annie Maguer ISM CORUM	Jacques Barou - Université Lyon 2 - CNRS Cerat Grenoble Catherine Becdelièvre - Urbaniste Lyon	Des modes d'hébergement comme styles de vie : entre modèles solidaires et inadéquation de l'offre, la stratégie des hébergés
9	ACADIE	Sigrine Genest ACADIE	Christophe Lheureux - Immobilière 3F	Les hébergés hors structures, catégorie en jachère de la mise en oeuvre du droit au logement
12	CERFISE	Michel Teule CERFISE	Monica Bertrao - CERFISE Sylvie Ragueneau - CERFISE Julien Salingue, CERFISE	L'hébergement en milieu rural et périurbain : refuge face au processus de métropolisation ?

Présentation des 6 recherches sélectionnées

Les hébergés hors structures, catégorie en jachère de la mise en oeuvre du droit au logement

ACADIE

Responsable scientifique : **Sigrine Genest**, architecte

L'équipe : Christophe Lheureux, Immobilière 3F

Jeanne Moeneclaey

Dans un contexte de marché très tendu, comme en Ile-de-France, les hébergés sont susceptibles d'être considérés comme prioritaires pour une attribution, que ce soit au titre du DALO, à la suite d'un recours devant la commission de médiation, ou dans le cadre des priorités applicables plus généralement, au titre de l'article L.441-1-2 du CCH. Mais, au regard de la diversité de leurs situations, cette situation d'hébergé chez un tiers ne constitue pas en soi une catégorie de priorité, contrairement aux hébergés en structure, qui sont cités comme explicitement prioritaires dans tous les textes régissant l'attribution des logements sociaux.

Partant de là, dans un contexte de forte pénurie et d'offre quantitativement stable, on peut sans risque faire l'hypothèse que la priorité devient un critère d'éligibilité et la non-priorité un motif de rejet. Mais l'impact de ce jeu de substitution sur les différentes catégories de non-prioritaires n'est pas prévisible.

La recherche objet du présent marché a pour objectif, de mesurer, au sein de la demande effectivement instruite et des attributions, l'évolution de la part respective des hébergés, puis des hébergés en et hors structures, et enfin des différents types d'hébergés hors structure. Elle s'attachera ensuite à analyser les facteurs auxquels pourraient être imputées les évolutions observées. Elle prendra appui sur des situations sises en Ile-de-France, en procédant à une analyse comparative de la prise en charge des hébergés hors structure dans les 3 départements de la petite couronne. L'équipe de recherche s'efforcera de limiter les variables de cette comparaison de manière à privilégier l'exploration des hypothèses dans l'analyse des résultats quantitatifs. Le projet portera donc, après la phase de cadrage, sur les attributions effectuées par un seul bailleur, l'Immobilière 3F, et sur la demande s'exprimant sur le territoire d'une ou deux communes par département de

petite couronne d'Ile-de-France, où ce bailleur dispose d'un parc significatif et dominant. Attributions et demandes seront analysées globalement à partir des fichiers disponibles, puis sur la base d'un échantillon de dossiers d'hébergés, dont les situations seront détaillées par le relevé des informations contenues dans les dossiers-papier.

Cette démarche devra permettre de différencier précisément les différentes situations d'hébergement hors structures. Les résultats quantitatifs seront enfin analysés à partir des enseignements tirés de l'analyse documentaire et par entretiens des dispositifs liés au DALO et au PDALPD dans chaque département d'une part, de l'observation des pratiques d'instruction des dossiers par les agents des réservataires et de l'I3F aux différents stades de traitement de la demande, d'autre part.

Durée de la recherche : 18 mois

L'hébergement en milieu rural et périurbain : refuge face au processus de métropolisation ?

CERFISE

Responsable scientifique : **Michel Teule**, sociologue

L'équipe : Monica Beltrao, paysagiste et architecte

Sylvie Ragueneau, urbaniste et socio-économiste

Avec la montée des situations de précarité sociale et économique, l'hébergement chez un tiers tend à occuper la place d'un mode d'occupation du logement à part entière jouant un rôle de régulation spontanée des dysfonctionnements de marché mais aussi de la protection sociale. L'hébergement deviendrait donc, ainsi, une aide à la charge des réseaux sociaux et familiaux destinée, non plus à entreprendre ou reprendre un parcours résidentiel, mais à résister à l'exclusion sociale et économique dans une histoire de vie. Certaines personnes confrontées à la précarité soudaine ou durable n'hésitent plus à s'éloigner des grands centres urbains pour retourner vers la famille ou aller rejoindre une connaissance dans des petites villes et des villages des deuxième et troisième couronnes.

Des départements comme celui des Alpes de Haute Provence, mais aussi le nord du Var voient se développer une population précaire constituée d'anciens et de nouveaux habitants au sein de laquelle l'hébergement et la cohabitation sont de plus en plus fréquents car devenus indispensables économiquement.

Au vu de ce contexte, l'hypothèse centrale proposée est celle du développement de l'hébergement en Provence Alpes Côte d'Azur dans les territoires ruraux ou urbains qui se constituent en tant qu'espace de refuge sous la pression du phénomène de métropolisation en cours à l'échelle régionale.

Les observations seront centrées sur le territoire du Pays de Haute Provence avec deux contre points : l'un dans le Var, l'autre dans la Drôme.

Outre un travail documentaire et d'analyse des données statistiques existantes, la démarche s'appuiera sur la constitution et l'animation d'un groupe d'expertise et de suivi, composé d'acteurs locaux.

La part principale de la collecte de données reposera cependant sur une enquête qualitative et d'entretiens auprès de personnes hébergées ainsi que de leur entourage (objectif : une centaine d'entretiens de personnes hébergées).

Des entretiens seront également réalisés avec des responsables de structures institutionnelles et associatives pouvant être en contact avec des personnes précaires (CCAS et services sociaux des communes, Chantiers d'Insertion, associations, Mutuelle Sociale Agricole, etc.)

Durée de la recherche : 24 mois

Analyse contextualisée de la situation de ménages hébergés et de ménages hébergeant dans quatre territoires de Seine-Saint-Denis

FORS - Recherche Sociale

Responsable scientifique : **Didier Vanoni**, économiste et sociologue

L'équipe : Juliette Baronnet, sociologue urbaniste, Anne Sauvayre, sociologue

Julien Leplaideur, sociologue urbaniste

Elle s'inscrit dans la première et la seconde piste de travail proposées dans l'appel d'offre « Hébergement dans le logement d'un tiers ». Elle a plus précisément pour objet d'analyser différentes situations d'hébergement en référence, d'une part aux caractéristiques sociales et culturelles des ménages concernés, et, d'autre part, aux contextes géographiques et immobiliers dans lesquels ils s'expriment. 3 hypothèses de recherche seront traitées :

Première hypothèse, la situation d'hébergement enregistrée ne correspond qu'imparfaitement à la réalité de cette forme d'habitat et le niveau des besoins de la population concernée reste majoritairement invisible.

Deuxième hypothèse, il existe très probablement un faisceau de causes et un contexte favorable à l'émergence de l'hébergement mais aussi à sa « régulation ». Il s'agirait à ce propos de mettre au jour ce qui, du côté des ménages hébergeants favorise (ou explique) l'accueil de proches ou d'amis à leur domicile.

Enfin, troisième hypothèse, les conditions d'émergence et de résolution de la situation de mal-logement qu'entraîne l'hébergement sont fortement liées aux contextes locaux et à leurs ressources et donc très variables d'un territoire à un autre.

Ainsi, à partir de cas concrets et situés, c'est-à-dire clairement identifiés et contextualisés, cette recherche visera à rendre compte de la manière dont fonctionne le recours à l'hébergement dans le logement d'un tiers et à mettre au jour les pratiques et usages qui rendent possibles ces situations. A partir d'une typologie de situations, il s'agira de rendre compte de leur capacité à être perçues et considérées par les

acteurs du logement et des politiques sociales (dans le cadre des PDALPD ou du DALO par exemple).

La recherche s'appuiera sur des investigations sur 4 territoires de Seine-Saint-Denis. Un échantillon de ménages (environ soixante) comprenant des ménages « logés » et des ménages hébergeant sera établi grâce à des professionnels de première ligne au sein des services sociaux et des associations. Ces derniers seront aussi sollicités pour des entretiens (une vingtaine). Avec eux sera notamment examinée la manière dont les dispositifs locaux et départementaux parviennent à apporter des réponses aux ménages et/ou contribuent à l'émergence de l'hébergement dans le logement d'un tiers.

Durée de la recherche : 12 mois

Significations et pratiques de l'hébergement dans le logement social

GERS

Responsable scientifique : **Anne-Marie Giffo-Levasseur**, ethnologue

L'équipe : Lauren Riot, sociologue

Anne-Véronique Blin, sociologue

Loïc Rousselot, sociologue

Partant du constat que l'hébergement chez un tiers apparaît comme une réalité voire une nouvelle fonction du parc social et faisant l'hypothèse que cette réalité pose des questions tant au niveau des normes d'habiter (logement-ménage-famille) que de l'intégration sociale de ces habitants, non-locataires en titre, il est proposé d'étudier au niveau local (département, collectivités et bailleurs) :

- les pratiques effectives et, au-delà,
- le droit des hébergeants et des hébergés à utiliser ainsi un logement,
- le niveau de reconnaissance de ces situations de fait,
- l'accès des hébergés à d'autres droits et services, et, en définitive,
- leur intégration sociale.

La recherche comportera trois étapes.

La première consiste en un travail de collecte et d'analyse des données, avec une réflexion critique sur la construction des données. Ce travail se fera au niveau du département, avec le soutien du service Habitat du Conseil général de Loire-Atlantique.

La deuxième étape est un travail d'analyse des représentations des intervenants administratifs et sociaux, et des bailleurs, et de l'encodage des situations d'hébergement dans le cadre de l'accès aux droits, aides et services – ce travail se fera au niveau des CCAS de trois communes de tailles différentes, dont les contacts sont assurés, des MOS relogement de renouvellement urbain et de services sociaux du Conseil Général.

La troisième étape est un travail d'analyse de différentes situations, à partir des représentations des hébergeants et hébergés

eux-mêmes, sur les liens (familiaux ou non) et les échanges (matériels et symboliques) qu'ils ont, ainsi que le rapport aux autorités extérieures – cette analyse portera sur 25 entretiens approfondis : hébergeants et leurs hébergés (5« unités » en tout). L'accès à ces ménages se fera essentiellement à travers des MOS relogement et travaux, ce qui permet d'obtenir un corpus comprenant l'ensemble des situations d'hébergement dans une opération.

Durée de la recherche : 12 mois

Des modes d'hébergement comme styles de vie : entre modèles solidaires et inadaptation de l'offre, la stratégie des hébergés

Inter Service Migrants Rhône-Alpes

Responsable scientifique : **Annie Maguer**, anthropologue

L'équipe : Jacques Barou, Université Lyon 2 – CNRS, Cerat Grenoble

Catherine Becdelièvre, urbaniste

L'hébergement dans le logement d'un tiers peut s'analyser comme l'expression d'une demande de logements potentielle encore invisible mais qui pourrait se manifester de façon plus explicite à partir d'un certain seuil de difficultés engendrées par les contraintes qu'il implique. Révélateur des insuffisances et des inadaptations des politiques de l'habitat, l'hébergement chez un tiers témoigne aussi de nouvelles formes de cohabitation découlant de liens de solidarité ou de rapports d'exploitation, «d'arrangements sociaux et sociaux économiques» venant soutenir une nouvelle économie domestique rendue possible par les politiques publiques.

La recherche a pour objet d'analyser la diversité des situations concrètes, de mieux en comprendre les motifs et les implications.

Elle s'appuiera pour cela sur des investigations auprès de 3 types de population :

- Les enfants majeurs vivant chez leurs parents,
- Les personnes âgées en situation précaire
- Les diverses catégories d'immigrés.

Une centaine d'entretiens sont prévus.

L'analyse des enquêtes devra permettre de rendre compte des aspects qualitatifs que comportent les différentes situations d'hébergement mais aussi de situer les modes d'habitat par rapport aux actions développées par les bailleurs sociaux et le milieu associatif pour faciliter l'accès au logement. Un séminaire de valorisation sera organisé avec les différents acteurs de la politique locale de l'habitat (agglomération de Lyon).

Durée de la recherche : 24 mois

Logement chez autrui et transition biographique

Pratiques et représentations de l'hébergement parmi des jeunes et leurs hébergeants à Londres et à Paris

Association L'Ilot

Responsable scientifique : **Claire Lévy-Vroelant**, professeure de sociologie

L'équipe : Pôle français : Hélène Béguin, doctorante en urbanisme, Florent Héroutard, sociologue, Diouldé Diallo, Pôle anglais : Emilie Gassion, Kritti Kapila, anthropologue

L'hébergement témoigne non seulement de la crise du logement bon marché et de nouvelles « ruses de la famille », mais aussi, plus largement, du renouvellement des représentations et du bousculement des normes en matière d'habiter. Selon les milieux et les contextes, le recours à l'hébergement au domicile d'un tiers est une option envisageable, voire souhaitée et recherchée, ou une alternative déconsidérée ou tout simplement refusée. C'est là l'hypothèse de départ du projet. Les opportunités et le milieu social sont donc à prendre en compte - le facteur de l'âge est évidemment crucial - mais sera également testée l'hypothèse selon laquelle la socialisation et les habitus qui en découlent sont également de nature à influencer les représentations, les pratiques et les choix effectivement opérés.

Proposant une approche compréhensive et comparative de l'habiter chez autrui, les chercheurs partiront des énoncés des personnes interviewées se rapportant aux relations qui s'instaurent entre l'hébergeant et l'hébergé, dans deux contextes urbains à la fois proches et assez fortement différenciés, Londres et Paris.

Il est convenu de suivre et d'interroger à trois reprises (au début, à six mois, à un an) un petit groupe de personnes (40 au départ), pour moitié jeunes hébergés et pour moitié ménages hébergeants, répartis dans les deux villes, et dont les caractéristiques varient. Avec eux, des « workshops participatifs » seront organisés, technique pour laquelle l'équipe anglaise est spécialisée et sera mobilisée. Les interactions dans les « workshops » seront conçus de façon à accéder aux normes et aux valeurs mobilisées par les personnes.

A travers ce qui aura été compris des déterminants des idées sur l'hébergement, sur

les « champs des possibles » des individus en matière résidentielle, une compréhension des conceptions de l'autonomie, des stratégies des familles autour de la question de l'habiter, de la négociation des transitions et des rapports entre les générations, devrait se faire jour.

Au final, si l'habiter, comme il est postulé, est un élément constitutif essentiel des rapports sociaux, l'hébergement devient une fonction à part entière de l'habiter, où se forment et se transforment les rapports entre les générations. Plus largement encore, il serait alors un dispositif constitutif des cultures urbaines. Cette recherche pourra ainsi contribuer à la connaissance des transitions biographiques dont l'unité résidentielle est un des supports, élément essentiel à la compréhension des évolutions de l'occupation des logements ainsi que de la formation de nouveaux besoins sociaux.

Durée de la recherche : 18 mois

Les perspectives de travail et de valorisation

Un programme d'actions est organisé pour le suivi du programme et la valorisation.

3 à 4 séances de séminaire de suivi et de valorisation seront organisées sur les années 2010 et 2011 afin de présenter les démarches et premiers résultats des recherches et favoriser les

échanges entre les équipes retenues et d'autres chercheurs et professionnels.

Des publications individuelles et collectives pourront être envisagées aux diverses étapes de l'avancement du programme. Enfin, un colloque de clôture de programme sera organisé.

Annexes

Le jury de la consultation

Le jury s'est réuni le 8 février 2010 sous la présidence de Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du PUCA. Il était composé des experts et des chargés de mission du PUCA, Phuong Mai Huynh et François Ménard.

Experts et rapporteurs présents

Nicolas Bernard	Université de Bruxelles
Maxime Chodorge	Union Sociale pour l'Habitat
Jean-Claude Driant	IUP Créteil Lab'urba
Sylvie Fol	Université Paris 1
Patrick Kamoun	Union Sociale pour l'Habitat
Christine Lelévrier	IUP Créteil Lab'urba
Maryse Marpsat	INSEE/INED
Jean-Claude Toubon	Université de Marne-la-Vallée
Alain Bourdin	Institut Français d'Urbanisme
Yves Cabannes	University College
Yankel Fijalkow	Université du Mans
Jean-Claude Richez	UREF INJEP

Les coordonnées des responsables scientifiques des équipes

Fatiha Belmessous

Chargée de recherches en histoire urbaine contemporaine
Université de Lyon
ENTPE Laboratoire RIVES
Rue Maurice Audin
69518 Vaulx-en-Velin cedex
fatiha.belmessous@entpe.fr

Christophe Moreau

sociologue, gérant de Jeudevi, chercheur associé au
LAS-LARES/Université Rennes 2
Le Ruisseau
35380 Paimpont
moreau@jeudevi.org

Anne-Marie Giffo-Levasseur

ethnologue, chargée de recherches
GERS 9, rue des olivettes
44000 Nantes
tél : 02 40 20 24 98 fax : 02 40 20 28 92
gers.sociologie@wanadoo.fr

Louis Assier-Andrieu

anthropologue et historien,
directeur de recherche au CNRS, professeur associé à sciences Po
Fondation Maison des Sciences de l'Homme
54, bd Raspail 75006 Paris
louis.assier-andrieu@orange.fr

Claire Lévy-Vroelant

professeure de sociologie
Université de Paris 8 Saint-Denis
2, rue de la liberté 93526 Saint-Denis cedex
tél : 06 84 01 86 50
clevyvroelant@gmail.com
association.lilot@gmail.com

Manuel Periañez

sociologue et psychanalyste, directeur de recherche de l'ARIISE
c/o ARIISE
37 quai de la Seine 75019 Paris
ariise@club-internet.fr

Didier Vanoni

économiste et sociologue
directeur de FORS Recherche Sociale
47, rue de Chabrol 75010 Paris
tél : 01 48 24 79 00 fax 01 48 24 79 01
didier.vanoni@fors-rs.com

Annie Maguer

anthropologue sociale
directrice des études et de la formation à
ISM CORUM
32 cours Lafayette 69421 Lyon cedex 03
tél : 04 72 84 78 90 fax : 04 78 62 24 00
annie.maguer@ismcorum.org

Sigrine Genest

architecte DPLG DESA, directeur de recherche
directrice d'études à ACADIE
170, bis rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris
tél : 01 43 79 97 79 fax : 01 43 79 99 52
genest@acadie-reflex.org

Pascale Pichon

maître de conférence HDR
Université Jean Monnet, Saint-Etienne,
chercheuse au MO.DY.S-CNRS
10, rue Andersen 42100 Saint-Etienne
pascale.pichon@univ-st-etienne.fr

Nicole Kerhuel

sociologue, chargée d'études, expert démographe IDUP
GERU 89, rue Barrault 75013 Paris
nicolekerhuel@aol.com

Michel Teule

sociologue au CERFISE
65, chemin Gilbert Charmasson 13016 Marseille
tél/fax : 04 91 46 17 05
cerfise@wanadoo.fr

Stéphane Gruet

architecte DPLG, docteur en philosophie
directeur de l'AREA
5, rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse
area-com@cmaville.org

Hervé Barry

DEA en sociologie
CRESGE, établissement de l'institut catholique de Lille
41, rue du Port 59046 Lille cedex
hbarry@cresge.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
des Transports
et du Logement

ministère
du Logement

direction générale
de l'Aménagement,
du Logement
et de la Nature

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Organisé selon quatre grands départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche incitative sur le **Futur des villes à l'impératif du développement durable**.

Ce plan 2007-2012 se décline, selon huit programmes finalisés dont les objectifs de recherche répondent aux défis urbains de demain.

Ces programmes sont accompagnés par des ateliers thématiques de bilan des connaissances et des savoir-faire, ainsi que par des programmes transversaux à l'échelle des territoires et des villes et à l'échelle européenne avec la participation du PUCA à des réseaux européens de recherche.

Le PUCA, par ailleurs, assure le secrétariat permanent du programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment.

plan urbanisme construction architecture

► **Gouvernement des villes et fabrique du bien commun**

Polarisation sociale de l'urbain et services publics
Citoyenneté urbaine
L'intercommunalité en débat
La production de la norme
Plate-forme internationale d'échanges sur les agglomérations

► **Le renouvellement urbain**

Rénovation urbaine et mixité sociale
Renouvellement et recomposition des quartiers
Créativité et attractivité des villes
Réduction de la précarité énergétique
Renouvellement urbain et développement durable (GIS)

► **L'avenir des périphéries urbaines**

Territoires urbains et sûreté
Architecture de la grande échelle
Art, architecture, paysage
Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité
Dynamiques et pratiques résidentielles, de l'urbain au rural (GIS)

► **Comportements résidentiels et solidarités intergénérationnelles**

Vieillesse de la population et habitat
Logement et condition étudiante
Habitat et cycle de vie

► **L'accès au logement**

Les trajectoires résidentielles

Etat des lieux de la recherche en économie immobilière
Instabilité des marchés et statuts d'occupation en Europe
Socio-économie de l'habitat (GIS)
Diversification des statuts d'occupation du logement

► **L'innovation dans l'architecture et la construction**

Le futur de l'habitat
Logements optimisés : coûts, qualité, fiabilité, délai
Concept qualité, habitat, énergie
Observatoire des bâtiments durables
Etude de recensement : analyse au plan thermique (PREBAT)
Energissime, qualité énergétique des logements
L'habitat existant dans la lutte contre l'effet de serre
Les métiers de la maîtrise d'ouvrage
Technologie de l'information et de la communication dans la construction

► **Territoires et acteurs économiques**

Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques
Lieux, flux, réseaux dans la ville des services
Economie de l'aménagement
Ville et aménagement

► **Vers des villes viables et acceptables**

Politiques territoriales et développement durable
Villa urbaine durable
Aménagement et démarches HQE
Socio-économie du PREBAT
Les collectivités locales à l'aune des politiques énergétiques (PREBAT)
PIR Ville et environnement